

NORME
INTERNATIONALE

ISO
2255

Deuxième édition
1996-04-15

**Coriandre (*Coriandrum sativum* L.) entière
et coriandre en poudre — Spécifications**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

*Coriander (Coriandrum sativum L.), whole or ground (powdered) —
Specification*

[ISO 2255:1996](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f73bbae1-bc27-451f-ad3a-26dd1b777e6d/iso-2255-1996)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f73bbae1-bc27-451f-ad3a-26dd1b777e6d/iso-2255-1996>



Numéro de référence
ISO 2255:1996(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2255 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, *Produits agricoles alimentaires*, sous-comité SC 7, *Épices*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 2255:1980), dont elle constitue une révision technique.

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

© ISO 1996

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Coriandre (*Coriandrum sativum* L.) entière et coriandre en poudre — Spécifications

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fixe les spécifications de la coriandre (*Coriandrum sativum* L.), entière et de la coriandre en poudre.

Des recommandations relatives aux conditions d'entreposage et de transport sont données en annexe A.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 927:1982, *Épices — Détermination de la teneur en matières étrangères.*

ISO 928:—¹⁾, *Épices — Détermination des cendres totales.*

ISO 930:—²⁾, *Épices — Détermination des cendres insolubles dans l'acide.*

ISO 939:1980, *Épices — Détermination de la teneur en eau — Méthode par entraînement.*

1) À publier. (Révision de l'ISO 928:1980)

2) À publier. (Révision de l'ISO 930:1980)

ISO 948:1980, *Épices — Échantillonnage.*

ISO 1208:1982, *Épices — Détermination des impuretés.*

ISO 6571:1984, *Épices, aromates et herbes — Détermination de la teneur en huiles essentielles.*

3 Description

La coriandre est le fruit mûr séché de *Coriandrum sativum* L. Les fruits sont de couleur brun jaunâtre à brun clair et sont de forme sphérique à elliptique de 2 mm à 6 mm de diamètre.

4 Exigences

4.1 Catégories

La coriandre entière doit être classée en 3 catégories (catégories 1, 2 et 3) selon la présence de matières étrangères, de fruits fendus, de fruits endommagés, décolorés, immatures, ridés et charançonnés.

4.2 Classification de la coriandre entière

Les fruits de coriandre entière doivent être classés en deux groupes, A et B, selon leur teneur en huiles essentielles.

4.3 Odeur et flaveur

La coriandre entière ou la coriandre en poudre, doit avoir une odeur et une flaveur aromatiques, caractéristiques de l'épice. Elle doit être exempte d'odeur de moisi.

4.4 Absence de moisissures, insectes, etc.

La coriandre, entière ou en poudre, doit être exempte d'insectes vivants, et doit être pratiquement exempte de moisissures, d'insectes morts, de fragments d'insectes et de contamination par les rongeurs, visibles à l'œil nu (corrigé, si nécessaire, dans le cas d'une vision anormale) ou avec le grossissement pouvant s'avérer nécessaire dans certains cas particuliers. Si le grossissement est supérieur à $\times 10$, mention doit en être faite dans le rapport d'essai.

En cas de litige, la contamination de la coriandre en poudre doit être déterminée par la méthode prescrite dans l'ISO 1208.

4.5 Matières étrangères

Dans le cadre de la présente Norme internationale, on considère comme matière étrangère tout ce qui n'appartient pas aux graines de coriandre et toutes les autres matières étrangères d'origine animale, végétale ou minérale.

Le pourcentage total de matières étrangères dans la coriandre entière ne doit pas être supérieure aux valeurs spécifiées dans le tableau 1, lorsqu'il est déterminé par la méthode prescrite dans l'ISO 927.

4.6 Fruits fendus

Les fruits fendus sont des fruits séparés en deux longitudinalement. Le pourcentage de fruits fendus dans la coriandre entière ne doit pas être supérieur aux valeurs spécifiées dans le tableau 1.

4.7 Fruits endommagés, décolorés, immatures, ridés et charançonnés

Ces fruits sont les fruits entiers ou fendus qui sont endommagés, décolorés, ridés et ce sont aussi ceux qui présentent des perforations partielles ou totales dues aux charançons ou autres insectes. Le pourcentage de ces fruits défectueux dans la coriandre entière ne doit pas être supérieur aux valeurs spécifiées dans le tableau 1.

4.8 Granulométrie de la coriandre en poudre

La coriandre en poudre doit passer complètement au travers d'un tamis de 500 μm d'ouverture de maille.

4.9 Spécifications chimiques

La coriandre entière ou en poudre doit satisfaire aux spécifications données dans le tableau 1, lorsqu'elle est analysée selon les méthodes prescrites.

5 Échantillonnage

L'échantillonnage doit être effectué selon la méthode prescrite dans l'ISO 948.

6 Méthodes d'essai

Les échantillons de coriandre doivent être analysés pour s'assurer de leur conformité aux spécifications de la présente Norme internationale, en suivant les méthodes d'analyses physiques et chimiques spécifiées en 4.4 à 4.9 et dans le tableau 1.

Tableau 1 — Spécifications de la coriandre

Caractéristique	Spécifications				Méthode d'essai
	Entière			En poudre	
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3		
Matières étrangères, % (m/m), max.	1,5	2	4	-	ISO 927
Fruits fendus, % (m/m), max.	5	10	10	-	
Fruits endommagés, décolorés, etc., % (m/m), max.	2	3	7	-	
Huiles essentielles, % (ml/100 g) sur sec, min.					ISO 6571
groupe A, plus de	0,5	0,5	0,5	0,5	
groupe B, min.	0,1	0,1	0,1	0,1	
max.	0,5	0,5	0,5	0,5	
Teneur en eau, % (m/m), max.	9	9	9	9	ISO 939
Cendres totales, % (m/m) sur sec, max.	7	7	7	7	ISO 928
Cendres insolubles dans l'acide, % (m/m) sur sec, max.	1,5	1,5	1,5	1,5	ISO 930

NOTE — La coriandre en poudre ne doit contenir aucun colorant, agent de blanchiment ou conservateur.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

7 Emballage et marquage

ISO 2255:1996) nom du produit et, le cas échéant, nom commercial;

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f730c1a1-bc27-451f-ad3a-26dd1b777e6d/iso-2255-1996>

7.1 Emballage

La coriandre entière ou en poudre doit être placée dans des emballages propres et sains, fabriqués en un matériau n'exerçant aucune action sur le produit et le protégeant contre les pertes ou reprises d'humidité et de matières volatiles.

Les emballages doivent également respecter les législations nationales relatives à la protection de l'environnement.

7.2 Marquage

Les indications particulières suivantes doivent être inscrites directement ou sur une étiquette, sur chaque emballage:

- b) nom et adresse du producteur ou de l'emballleur, ou, le cas échéant, marque;
- c) code ou numéro de lot;
- d) masse nette;
- e) pays de production;
- f) tout autre renseignement demandé par l'acheteur, tel que l'année de récolte et la date de l'emballage (si elles sont connues); et
- g) référence de la présente Norme internationale.

Annexe A (informative)

Recommandations relatives aux conditions d'entreposage et de transport

A.1 Les emballages de coriandre doivent être entreposés dans des locaux couverts, bien protégés du soleil, de la pluie et d'une chaleur excessive.

A.2 L'entrepôt doit être sec, exempt d'odeurs désagréables, et protégé contre l'entrée d'insectes et autres déprédateurs. La ventilation doit être réglée de manière à assurer une bonne ventilation en période

sèche et à être entièrement arrêtée en période humide. Des dispositions appropriées doivent être prises pour permettre la fumigation dans l'entrepôt.

A.3 Les emballages doivent être manipulés et transportés de manière qu'ils soient protégés de la pluie, du soleil ou d'autres sources de chaleur excessive, des odeurs désagréables et de toute contamination (en particulier dans les cales des navires).

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2255:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f73bbae1-bc27-451f-ad3a-26dd1b777e6d/iso-2255-1996>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2255:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f73bbae1-bc27-451f-ad3a-26dd1b777e6d/iso-2255-1996>

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 2255:1996](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f73bbae1-bc27-451f-ad3a-26dd1b777e6d/iso-2255-1996>

ICS 67.220.10

Descripteurs: produit agricole, assaisonnement, plante aromatique, épice, coriandre, classification, nuance, spécification, essai, marquage, emballage.

Prix basé sur 4 pages
